

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 14416

Numéro SIREN : 884 498 361

Nom ou dénomination : 1000 Cafés Immo

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2024 sous le numéro de dépôt 76427

1000 Cafés Immo

15 rue de la Fontaine au Roi

75011 PARIS

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifiés conformes par le Président


Frédéric BAILLY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	97 051		97 051	97 051			
	Constructions	413 899	35 303	378 596	392 297	13 700	3.49-	
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours	31 176		31 176	31 176			
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations							
	Créances rattachées à des participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts							
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières							
	Total II	542 126	35 303	506 823	520 523	13 700	2.63-	
	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	13 060		13 060	22 877	9 817	42.91-	
	Autres créances	1 918		1 918	6 855	4 937	72.02-	
	Capital souscrit - appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	82 676		82 676	80 767	1 909	2.36	
	Charges constatées d'avance (3)							
	Total III	97 655		97 655	110 500	12 845	11.62-	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	639 781	35 303	604 478	631 023	26 545-	4.21-	

- (1) Dont droit au bail
- (2) Dont à moins d'un an
- (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	8 258-	7 293-	965-	13.23-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 578	965	16 543	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	107 320	91 742	15 578	16.98
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (1)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Comptes de Régularisation	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	6 933	3 812	28 550	28 550- 100.00
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 475	6 475		
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	497 158	539 281	42 123-	7.81-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	604 478	631 023	26 545-	4.21-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

254 734

67 612

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1 Euros	%
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12			
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	40 696		40 696	39 908		788	1.98
Chiffre d'affaires NET	40 696		40 696	39 908		788	1.98
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				0		0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)	40 696						
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *						1 317	
Impôts, taxes et versements assimilés						4 644	
Salaires et traitements							167
Charges sociales							872
Dotations aux amortissements et dépréciations							450
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							508
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							158
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							158
Dotations aux provisions							103
Autres charges							103
Total des Charges d'exploitation (II)						19 661	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)						21 035	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

788

1.97

15 555- 92.20-
136 3.02

1 453- 9.59-

16 872- 46.18-

17 660 523.21

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1	1	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		1	1	100.00-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 167	4 341	174	4.01-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 167	4 341	174	4.01-
2. Résultat financier (V-VI)	4 167-	4 340-	173	4.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 869	965-	17 834	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 291		1 291	
Total des produits (I+III+V+VII)	40 696	39 909	787	1.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	25 119	40 874	15 755-	38.55-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	15 578	965-	16 543	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(4) Dont intérêts concernant les

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

ALLIANCE GESTION

e
n
t

COMPTE DE RESULTAT

1 050 1 006

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Abandon du projet "ODOS" café situé rue du Bearn à ODOS

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	97 051		
Constructions sur sol propre	413 899		
Immobilisations corporelles en cours	31 176		
TOTAL	542 126		
TOTAL GENERAL	542 126		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			97 051	97 051
Constructions sur sol propre			413 899	413 899
Immobilisations corporelles en cours			31 176	31 176
TOTAL			542 126	542 126
TOTAL GENERAL			542 126	542 126

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	21 603	13 700		35 303
TOTAL	21 603	13 700		35 303
TOTAL GENERAL	21 603	13 700		35 303

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	13 700.12				
TOTAL	13 700.12				
TOTAL GENERAL	13 700.12				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Néant

- neant -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	13 060	13 060	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 756	1 756	
Débiteurs divers	162	162	
TOTAL	14 979	14 979	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	261 821	19 396	79 227	163 198
Emprunts et dettes financières divers	8 550	8 550		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 933	6 933		
Groupe et associés	213 380	213 380		
Autres dettes	6 475	6 475		
TOTAL	497 159	254 734	79 227	163 198
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 024			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	10 000			10 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

- neant -

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	152
Emprunts et dettes financières diverses	2 089
Total	2 241

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus non échus	152
Intérêts compte courant	2 089
Total	2 241

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	4 167	
Dont entreprises liées	1 050	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat comptable (hors participation)	16 869	1 291

Résultat comptable = 16 869

Déficit antérieur = - 8 258

Bénéfice fiscal = 8 611

IS à 15 % = 1 291

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		261 669
Inscription privilège de prêteur de deniers	261 669	
Total (1)		261 669

Engagements reçus

- neant -

1000 CAFES IMMO

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100.000 €
Siège social : 15 rue de la Fontaine au Roi - 75011 PARIS
884 498 361 - RCS PARIS

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 MAI 2023**

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le TRENTE ET UN MAI à 15 heures,**

La soussignée, la société **PATRIMOINE ET TRANSITION**, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé 102C Rue Amelot- 75011 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro unique d'identification 900 784 075, représentée par Monsieur Frédéric BAILLY, co-gérant de la société GROUPE SOS COOPERATIVE IMMOBILIERE, elle-même Présidente, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Propriétaire de la totalité des 10.000 actions ordinaires de la société **1000 CAFES IMMO**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, dont le siège social est situé 15 rue de la Fontaine au Roi - 75011 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro unique d'identification 884 498 361 (ci-après désignée la "Société"),

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après désigné l"**"Associé Unique"**), sur initiative du Président de la Société, à savoir la société GROUPE SOS COOPERATIVE IMMOBILIERE, représentée par son co-gérant Monsieur Frédéric BAILLY (ci-après désigné le **"Président"**).

Reconnaît avoir pris connaissance des documents suivants :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- le rapport de gestion du Président ;
- la convention de combinaison 2022.

Pris acte qu'il a été informé et mis en mesure de délibérer conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la Société et du Code de commerce.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR LES QUESTIONS INSCRITES CI-APRES A L'ORDRE DU JOUR :

- Examen, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Examen et approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de la convention de combinaison et délégation de pouvoirs ;
- Evénements majeurs survenus au cours de l'exercice 2021 ;
- Rémunération versée au Président ;
- Changement de dénomination du Président ;
- Changement d'objet social (sans modification d'activité) et modification corrélatrice des statuts ;
- Régularisation de la date du premier exercice social ;
- Refonte des statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Examen, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus au Président

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve le bilan, le compte de résultats et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentées et faisant apparaître un résultat est bénéficiaire à hauteur de 16.868,62 euros ainsi que les opérations dans ces comptes ou résumées dans ces rapports

En conséquence, il approuve la gestion de la Société telle qu'elle ressort des dits rapports et comptes, et donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en totalité en report à nouveau portant les capitaux propres à 108 611 euros.

Il n'a pas été versé de dividendes au titre des exercices antérieurs, clos au 31 décembre 2020 et 2021.

TROISIEME DECISION

Examen et approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte de l'absence de conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et le Président non associé.

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique approuve les conventions intervenues ou ayant encore des effets au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'Associé Unique, savoir :

- une convention d'avance en compte courant de la SAS Patrimoine et Transition du 16 décembre 2021, pour un montant de 210.000 €.

L'Associé Unique prend également acte de dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, aux termes duquel lorsque la société ne comprend qu'un seul associé et qu'une convention réglementée est conclue avec celui-ci, il en est seulement fait mention au registre des décisions.

QUATRIEME DECISION

Approbation de la convention de combinaison et délégation de pouvoirs

Après lui avoir rappelé que l'association GROUPE SOS SOLIDARITES va établir en 2022 les comptes combinés de l'ensemble constitué par les entités membres formant le Groupe SOS, dont la réalisation comptable de cette opération sera confiée au GIE ALLIANCE GESTION,

Prenant acte que :

- L'établissement des comptes combinés s'effectue dans le cadre du règlement CRC n° 2002-12 du 12 décembre 2002 (entérinant l'avis CNC n° 2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés) a modifié et complété l'annexe du règlement CRC n° 99-02 par la création d'une section VI ;
- Cette combinaison permet d'avoir une vision globale des grands équilibres économiques et financiers du Groupe SOS et de s'assurer notamment d'une homogénéisation des différentes règles comptables inclus dans les différents règlements suivants : CRC n° 2000-07 du 7 décembre 2000, n° 2004-03 du 4 mai 2004, n° 2004-14 du 23 novembre 2004, n° 2005-10 du 3 novembre 2005 et n° 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'ANC ;
- L'association GROUPE SOS SOLIDARITES, ainsi que toutes les entités dont les comptes sont combinés, signent une convention de combinaison dans laquelle sont fixées les obligations de chacun et les délais impartis pour finaliser ladite combinaison,

Connaissance prise de la convention de combinaison,

L'Associé Unique approuve cette convention dans tous ses termes,

Autorise sa réalisation,

Et, en conséquence, Donne au Président du Directoire du Groupe SOS, à savoir Monsieur Jean-Marc BORELLO,

Tous pouvoirs, à l'effet de signer et effectuer toutes les formalités et diligences nécessaires afin que l'association GROUPE SOS SOLIDARITES puisse arrêter les comptes combinés dans les conditions fixées par la convention de combinaison.

CINQUIEME DECISION

Evénements majeurs survenus au cours de l'exercice 2021

Néant

Projets en cours

Néant

Conséquences de la crise sanitaire Covid 19

Les perturbations économiques provoquées par la crise sanitaire ont eu en 2022 des répercussions limitées sur l'activité de la société. Le principe de continuité d'exploitation n'a pas été remis en cause.

SIXIEME DECISION

Rémunération de la Présidence

L'Associé Unique décide d'affecter 6% des loyers annuels facturés à la rémunération de la Présidence à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

SEPTIEME DECISION

Changement de dénomination du Président

L'Associé Unique prend acte du changement de dénomination d'ALTERNA (ancienne dénomination) pour GROUPE SOS COOPERATIVE IMMOBILIÈRE (nouvelle dénomination) aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 28 juillet 2022, et autorise le Président à effectuer les formalités relatives à ce changement de dénomination.

En conséquence, l'Associé Unique décide d'ajouter à l'article 33 « NOMINATION DES PREMIERS DIRIGEANTS » des statuts de la Société la clause suivante :

« Il est ici précisé qu'aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 28 juillet 2022, la société ALTERNA (ancienne dénomination) a changé de dénomination pour GROUPE SOS COOPERATIVE IMMOBILIÈRE (nouvelle dénomination) ».

HUITIEME DECISION

Régularisation de la date du premier exercice social

L'Associé Unique prend acte que c'est par erreur qu'il a été convenu aux termes des statuts que le premier exercice social serait clos le 31 décembre 2021, ce dernier s'étant clôturé le 31 décembre 2020, conformément au procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2021.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 25 « EXERCICE SOCIAL » des statuts de la Société la clause suivante :

« L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2020 ».

NEUVIEME DECISION

Changement d'objet social (sans modification d'activité) et modification corrélatrice des statuts

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 « Objet » des statuts de la Société, sans modification de l'activité, de la manière suivante :

« La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Acquisition, construction, cession, prise à bail de tout immeuble ou droits immobiliers ;*
- Rénovation, administration, exploitation, gestion, et location de tout ou partie des immeubles acquis, construits ou loués ;*
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la mise en place de toute garantie personnelle, toute hypothèque ou sûreté réelle sur les biens sociaux en garantie d'emprunts souscrits par la société elle-même ou l'un de ses associés*
- Réalisation de toute opération immobilière se rattachant au présent objet ;*
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, au moyen de création de sociétés ou groupements nouveaux, d'apports, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;*

Et généralement, de réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, commerciales, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser son extension ou le développement du patrimoine social ».

DIXIEME DECISION

Refonte des statuts de la Société

L'Associé Unique, compte tenu des modifications des statuts sus-énoncées, décident de supprimer les article 34 à 37 des statuts de la Société, spécifiques à la constitution de la Société, et devenus obsolètes.

ONZIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

L'Associé Unique constate que les sujets divers inscrits à l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune question spécifique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le représentant de la Présidence et l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président

Groupe SOS Coopérative Immobilière

Représentée par Monsieur Frédéric BAILLY

DocuSigned by:

178A062F9C58431...

L'Associé Unique

PATRIMOINE ET TRANSITION

représentée par Monsieur Frédéric BAILLY,
co-gérant de la société GROUPE SOS COOPERATIVE IMMOBILIÈRE,
elle-même Président de PATRIMOINE ET TRANSITION

DocuSigned by:

178A062F9C58431...